



Séance du Conseil d'établissement du 18 mai 2010 à 19h00
Compte rendu n°4 - Présidence : Monsieur Augustin Perez

Présent-e-s :	Mesdames Géraldine STEINER, Martine BONVIN, Bernadette CHIUPPI et Monique TINGUELY, enseignantes Mesdames Laurence CASOT et Dominique GROS, Messieurs Olivier MORZIER et Serge BROQUARD, parents Monsieur Alain CORTHAY, adjoint au Maire, commune de Meinier Monsieur Denis CHENEVARD, adjoint au Maire, commune de Jussy Monsieur Jean-François ACKERMANN, adjoint au Maire, commune de Presinge Monsieur Albert MOTTIER, Maire de la commune de Gy Invitée : Madame Manuela THORENS, Présidente de la commission de l'école de la commune de Presinge
Excusé-e-s Absent-e-s :	
Compte-rendu :	Madame Anne Moreno, secrétaire de l'établissement
Ordre du jour	Synthèse
	Mr.J.-F. Ackermann, nous présente Madame Manuela Thorens, présidente de la commission de l'école pour la commune de Presinge. M. A. Perez, remercie M. Ackermann de nous recevoir aujourd'hui à la Mairie de Presinge. Monsieur A. Mottier devant nous quitter à 20 heures 15 nous passons en revue l'ordre du jour de manière à aborder les questions concernant la commune de Gy en priorité. Le déroulement de la séance est maintenu dans l'ordre annoncé.
1. Inscriptions rentrée scolaire 2010-2011	Comme chaque année, Monsieur A. Perez, nous rappelle que l'organisation des classes se déroule en 3 phases : <ul style="list-style-type: none">- Les inscriptions prises dans l'établissement- Les déménagements et l'intégration des demandes de dérogation des frontaliers- Les éventuels redoublements mais également les examens de dispense d'âge Etat de la situation des inscriptions en mars 2010 : <u>École de Gy</u> : 7 enfants en 1 ^{ère} enfantine, dont 2 qui ont demandé une dérogation afin d'aller à l'école de Puplinge. Et 1 enfant en 2 ^{ème} primaire <u>École de Meinier</u> : 21 enfants en 1 ^{ère} enfantine et 2 enfants en 2 ^{ème} enfantine <u>École de Jussy</u> : 7 inscriptions en 1 ^{ère} enfantine. Mais 1 vient d'annoncer son déménagement. La première organisation a révélé que l'établissement comptait 20 élèves de moins. Cela suppose également 1 poste en moins. Néanmoins, il n'y aura de fermeture de classe mais la perte du poste à 75% d'Enseignante Chargée du Soutien Pédagogique. Déménagements – intégration des demandes de dérogation Une dizaine d'élèves vont déménager et/ou partir dans des écoles privées. L'Etablissement étant situé sur des axes routiers favorables au déplacement des frontaliers, M. A. Perez a reçu énormément de demandes de dérogations (env. une quarantaine). Principalement d'enfants scolarisés jusqu'alors à Veigy et Chens sur Léman. Monsieur A. PEREZ a accepté sept dérogations mais, également, a enregistré des inscriptions suite à des emménagements de famille sur les communes de l'établissement. Pour la deuxième organisation, rendue le 7 mai 2010, les chiffres sont les suivants : A l'école de Meinier : 170 élèves soit 1 de moins que cette année scolaire. Le Taux d'Encadrement est à 19.34 A l'école de Jussy : 96 élèves, soit 15 enfants de moins que cette année scolaire. Le TE est à 17.51 A l'école de Gy : 37 élèves, soit 3 enfants de moins que cette année scolaire. Le TE est à 16.88 A l'école de Presinge : 43 élèves, soit 3 de plus, avec un TE à 18.03

	<p>Soit un total de 347 élèves pour l'établissement. Le Taux d'encadrement est à 18.36 (aujourd'hui 362 élèves, TE à 18.42)</p> <p>Une organisation finale aura lieu à la fin du mois de juin.</p> <p>En ce qui concerne les départs du personnel enseignant au sein de l'établissement : M. P. Peretten, école de Jussy, prend le PLEND, Mme A. Yildiz, école de Meinier, souhaite augmenter son taux de travail et se rapprocher de son domicile. Mme L. Wunderli-Meury, ECSP pour les écoles de Jussy et de Meinier s'en va dans un autre établissement. Monsieur R. Giess, Maître Spécialiste en éducation physique, prend également le PLEND. Monsieur A. Perez ne sait pas encore quel MS éducation physique sera attribué à l'établissement. Les horaires seront donc à négocier ensuite avec lui ainsi qu'avec les communes. Si possible, aviser rapidement les mairies car les changements qui se font trop tardivement génèrent des problèmes avec le planning d'occupation des salles des communes.</p> <p>Le taux de MS ne devrait pas varier l'année prochaine.</p> <p>Monsieur S. Broquard nous informe, qu'au moment des inscriptions, quelques familles se sont rendues à l'école de Presinge où elles n'ont trouvé personne. En tenir compte l'année prochaine et mettre une affiche à l'école ou clarifier la circulaire.</p> <p>M. A. Mottier nous rend également attentif aux effectifs en relation avec le transport des élèves et la capacité du minibus entre les communes de Gy et de Presinge.</p>
<p>2. Projet d'établissement: état de la situation</p>	<p>Nous arrivons au terme de la mise en place des actions pour le premier objectif « optimiser l'aide aux élèves en difficulté ».</p> <p>Le 31 mai nous aurons une séance avec les formateurs pour faire le bilan de ces mesures et voir si elles peuvent être généralisées à l'établissement ou doivent être adaptées.</p> <p>Cette séance a toute son importance car comme annoncé dans le point 1, l'établissement va perdre le poste d'ECSP. L'aide des MS sera donc primordiale car elle permettra aux enseignant-e-s de travailler en petit effectif ou en degré simple. Une réflexion autour des Études Surveillée de type appui sera menée suite au travail intéressant conduit à l'école de Meinier. L'équipe enseignante a offert aux élèves des ES sous forme de modules en ciblant les difficultés de chacun. Y compris, pour les élèves de 6ème primaire, un module d'allemand de 6 semaines afin de les préparer pour l'épreuve cantonale d'allemand.</p> <p>En ce qui concerne, le règlement d'école nous sommes au stade de la réflexion. Les formateurs ont présenté à l'équipe enseignante quelques idées et outils (sous forme de texte, de dessins, de petits films) afin de travailler avec les élèves autour du respect, des valeurs et cela même avec les petits. Une réflexion sur la sanction et la réparation doit également avoir lieu. Puis décider comment rendre visible ce règlement.</p> <p>Le CoEt souhaite une pratique uniforme quant aux dégâts <u>aux bâtiments</u>. Par exemple la convocation à la Mairie des parents et de l'élève impliqué. Si un fonctionnement était généralisé à l'ensemble des communes nous pourrions l'indiquer clairement dans le règlement. Indiquer plutôt dans le règlement « Que l'information est transmise à l'autorité communale qui décidera de la sanction ». Cela laisse une plus grande latitude aux partenaires. L'école et la commune devront en effet se mettre d'accord avant d'agir : décider qui agit et de quelle manière. Les sanctions se doivent d'être constructives et adaptées aux déprédations.</p> <p>Les règlements seront soumis au COET</p> <p>Lors du prochain conseil, nous recevrons les éducateurs hors murs. Ces derniers ont émis le souhait de participer à une séance et de rencontrer les intervenants.</p>
<p>3. Vie des écoles</p>	<p>Monsieur A. Perez a choisi d'ajouter ce point de manière permanente aux séances du CoEt. Cela va permettre aux écoles d'annoncer une manifestation ou un évènement ainsi qu'aux associations de parents.</p> <p>Meinier a dû annuler le Rallye qui est reporté en automne</p> <p>L'élaboration de la bibliothèque a bien avancé. Il n'y a pas encore de dates arrêtées pour la mise en route. Des parents se sont engagés à apporter leur aide afin de plastifier une partie des ouvrages. Contrairement à l'indication contenue dans le compte-rendu no 3, cette bibliothèque ne sera fréquentée</p>

	<p>que par les élèves de l'école et pendant les horaires scolaires.</p> <p>L'APEM a mandaté PRO VELO Genève, plus grande association de cyclistes urbains de Suisse Romande afin d'organiser le 29 mai un cours pour apprendre à circuler à vélo. Les cours de conduite cycliste transmettent les bases permettant de rouler en toute sécurité dans la circulation quotidienne. Les cours sont un complément aux cours d'éducation routière donnés par la police.</p> <p>A Jussy va avoir lieu exposition sur la vigne déjà annoncée dans le compte rendu no 3.</p> <p>Presinge, un troc par les enfants le 12 juin 2010</p>
4. Sujets amenés par M. Broquard	<p>a) Cours d'éducation physique. M. Broquard a été assisté à une leçon et a trouvé qu'elle n'était pas adaptée. Monsieur A. Perez précise que le programme des cours est soumis au Responsable du secteur Éducation Physique. Par ailleurs, comme annoncé au point 1 l'établissement comptera un nouveau MS à la rentrée prochaine.</p> <p>b) Mise en place du programme dyslexie Une information sous forme de directive a été donnée aux 3 ordres d'enseignement (primaire, secondaire et post-obligatoire). Des formations ont été proposées aux directeurs d'établissement ainsi qu'aux enseignants concernés. L'an prochain, cette formation sera ouverte à tous les enseignants. Il faut savoir qu'à l'école primaire, les enseignants ont toujours mis en place des aménagements pour les élèves en difficulté ou souffrant de DYS. Cette problématique était déjà prise en compte. Aujourd'hui, la mise en place est officielle, et la marche à suivre posée. Le progrès est surtout fait au niveau de la prise en charge de ces enfants au CO et au PO car le dossier suit l'enfant avec ses aménagements. Ils sont prévus pour une durée variant de 6 mois à 5 ans.</p> <p>Lorsqu'un enseignant remarque des soucis en lecture, en français ou en mathématiques, il en parle aux parents tout en leur conseillant de consulter un logopédiste et leur faisant part de l'existence des aménagements. Tous les logopédistes du canton ont été mis au courant de cette mise en place. C'est ensuite de la responsabilité des parents de faire les démarches auprès du logo, puis ensuite auprès du Secrétariat à la formation scolaire spéciale (Sfss).</p> <p>Le SFSS soumettra alors au service de la scolarité et à l'établissement scolaire une série d'aménagements que l'enseignant aura la liberté d'appliquer dans l'intégralité ou en partie. Un courrier qui confirme les mesures prises est adressé aux parents avec copie au service de la scolarité. Les directions d'établissement sont garantes du respect des aménagements décidés avec les enseignants. Il y a toujours en parallèle des mesures, le suivi de la logopédiste et le bilan régulier effectué avec l'enseignant.</p> <p>c) Site internet DIP conseil d'établissement A actualiser car Monsieur P.-A. Loizeau y figure encore et Monsieur Broquard doit être indiqué comme représentant des parents pour les deux écoles de Gy et de Presinge</p>
5. Divers	<p>A Jussy : Madame Dominique Gros, représentante des parents, constate que les gens confondent les différentes instances, ne comprenant pas bien le rôle de chacune (APE-COET). Proposition est faite de donner des informations à la séance de rentrées.</p> <p>Après les travaux les trottinettes seront parkées dehors. Il n'y a pas assez de place dans l'école.</p> <p>Meinier : Suite aux travaux, des camions circulent et manœuvrent dans le parking. La commune est consciente de ce problème qui ne devrait pas durer plus d'une semaine.</p> <p>Afin d'agrandir la surface du préau une corde a été mise dans le verger. Elle est enlevée tous les deux soirs. Ainsi l'on évite de mettre encore des barrières.</p> <p>Gy-Presinge : Le mini bus scolaire va maintenant jusqu'à Cara et c'est très bien ainsi. Merci de poursuivre.</p>
6. Prochain conseil	<p>Le jeudi 14 octobre 2010 à 19 heures à Meinier, dans la salle des Combles</p>

Séance levée à 20h15

Pour tout courrier électronique à Monsieur Serge BROQUARD, représentant des parents des écoles de Gy et Presinge :

sbroquard@bluwin.ch